

SOULAINES *INFOS* N°16

La Mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 14h à 17h30,
et le samedi matin de 9h à 12h.

Le prochain Conseil Municipal siègera le lundi 3 mai 2010 à 20h30.

26 avril 2010

Annuaire

Mairie

tel 02-41-45-30-21
fax 02-41-45-70-34

Grange aux Dîmes

(réserv. spectacles)

02-41-45-24-16

Bibliothèque

02-41-44-29-72

Local jeunes

02-41-57-63-98

École (direction)

02-41-45-72-08

Mairie

Les travaux de
réhabilitation de
la mairie sont bien
engagés.

Les travaux de
terrassement, pas-
sage des diffé-
rents réseaux, eau,
électricité, ont
commencé fin
mars et la dalle a
été coulée jeudi
22 avril.

Vous souhaitez faire paraître un article dans un journal local.....Pour le Courrier de l'Ouest, contactez
Monique Thiou au 02-41-45-32-66 Pour Ouest France, contactez Gérard Robin au 02-41-57-70-27

La pensée du mois

Fais du bien à ton corps

pour que ton âme ait envie d'y rester. Proverbe amérindien

**La mairie sera fermée
les samedis 1er et 8 mai,
ainsi que le lundi 24 mai 2010.**



Réunion publique

Pour vous permettre de mieux choisir entre les diffé-
rents modèles d'assainissement autonome, M Coura-
tier, président d'assainissement 49, ainsi que M Métais,
viendront animer une réunion publique le mercredi 12
mai à 20h30 à la Grange aux Dîmes. Le Maire

Théâtre Espoir

Avec plus de 600 spectateurs, la Troupe de l'Espoir
vient de boucler sa saison théâtrale 2010. Elle tient à
remercier tous les Soulainois qui se sont déplacés aussi
bien à la Grange aux Dîmes, qu'à la Maraichère de Tré-
lazed. L'Espoir tient à s'excuser pour toutes les personnes
qui n'ont pas pu assister au spectacle, faute de places.
La Troupe a été touchée par tous vos encouragements
et vous donne rendez-vous en mars 2011 avec une nou-
velle comédie.

Infos pratiques

- les feux de plein air ou foyer à l'air libre sont interdits
du 15 février au 30 avril et du 1er juin au 15 octobre,
ainsi qu'à toute période de l'année lorsqu'il y a des
vents forts.
- l'ouverture de la pêche dans l'étang communal est
fixée au 1er mai. Prendre au préalable une carte de pê-
che en mairie.
- pour le jardinage et le bricolage en extérieur, l'inten-
sité sonore est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à
12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de
15h à 19h, ainsi que les dimanches et jours fériés de
10h à 12h.
- à compter du 1er Mai 2010, la bibliothèque sera ou-
verte le mercredi de 16 h 30 à 19 h.

Voirie

L'aménagement de
l'entrée du bourg avec
le rond point est
maintenant terminé.
14 platanes, 1 rési-
neux et 450 plants
d'arbustes ont été

plantés. Le 1er permis de construire dans le lotisse-
ment des Grands Prés vient d'être déposé en mairie.



La commune de Soulaines a été dotée par le Conseil Général et les Pompiers, d'un **Défibrillateur Automatique Externe** qui va très prochainement être mis en place autour de la Mairie. **A la disposition de tous et simple d'utilisation**, il est indiqué dans le traitement de l'arrêt cardiaque.

Les Pompiers, en partenariat avec la Mairie, organisent des formations **gratuites d'1 heure** pour tous, à partir de 10 ans. Elles seront assurées par Nathalie Cesbron et Dominique Drouet, moniteurs de secourisme du centre de Soulaines. Pour des raisons d'organisation, il est nécessaire de **s'inscrire en Mairie** aux sessions de formations. Voici les premières dates : **Samedi 22/05 à 14h puis 15h15 ; Mercredi 26/05 à 14h puis à 20h.**

D'autres dates suivront en juin, puis en septembre. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Dominique ou Nathalie (coordonnées en Mairie).

DÉSHERBAGE CHIMIQUE DES FOSSÉS !

Plus de 30 substances chimiques provenant de produits de traitements phytosanitaires (herbicides principalement, insecticides, fongicides...) contaminent régulièrement nos cours d'eau et nos nappes. Les molécules les plus détectées sont le glyphosate et l'AMPA, son produit de dégradation (produits commercialisés de type ROUNDUP).

Devant ce constat et les résultats des analyses qui sont effectuées sur les cours d'eau des bassins du Layon et de l'Aubance, **nous devons réduire cette contamination pour notre santé et la protection de nos milieux aquatiques.**

Les moyens d'actions pour réduire cette pollution sont divers. L'un d'entre eux est l'arrêt du désherbage chimique des fossés.

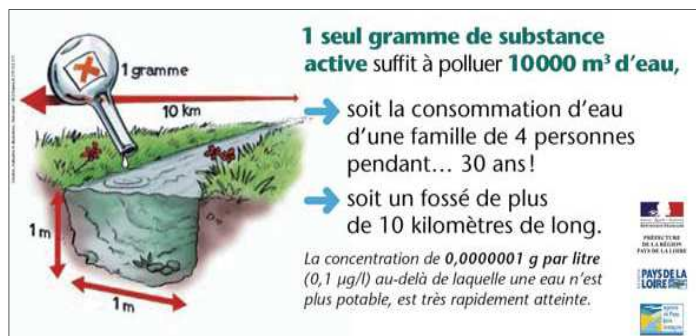
Pourquoi maintenir l'enherbement des fossés ?

L'absence de traitements chimiques des fossés et de leurs abords réduit les quantités d'herbicides qui atteindront les cours d'eau.

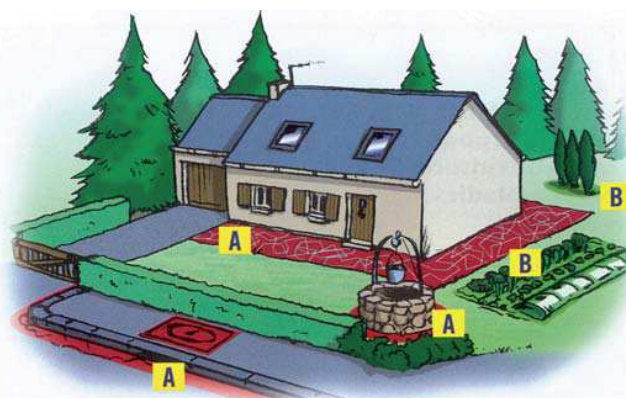
Par ailleurs, les fossés enherbés ont un rôle épuratoire : la végétation retient une partie des polluants véhiculés par les eaux pluviales.



Les produits phytosanitaires ont un impact fort sur les milieux aquatiques



Leur utilisation doit être limitée et ciblée !



Risque de pollution



La réglementation en vigueur :

1. L'arrêté interministériel de septembre 2006 qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres des cours d'eau.

2. Dans plusieurs départements de la Région des Pays de la Loire (44 et 53), des arrêtés préfectoraux interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires à moins d'1 mètre des fossés, pièces d'eau, puits, forages, zones régulièrement inondées. Un arrêté de ce type est en préparation en Maine et Loire.

LE CHIMIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !